

Vittel, le 23 mai 2023

Direction générale des services

Tél : 03.29.08.04.38

Réf. : 19/FP/SD/ML

Association
Open Knowledge France

Objet : Droit d'accès aux documents administratifs.

Ref. : Votre mail du 20 mai 2023.

Madame, Monsieur,

En réponse à votre mail du 20 mai 2023, je vous précise que l'ensemble des arrêtés réglementaires, décisions municipales, délibérations du conseil municipal sont retranscrits dans un registre sur support papier.

De plus, depuis l'entrée en vigueur du décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes sont publiés sur le site internet de la ville www.ville-vittel.fr

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

The image shows a circular official seal of the Mayor of Vittel, Vosges, with a signature written over it. The seal contains the text 'MAIRIE DE VITTEL' and '(VOSGES)'. The signature is a cursive line that starts from the left, loops around the seal, and extends to the right.

Franck PERRY.